



Une déchèterie de plain-pied à Gignac (34)

- Collecte des déchets
- Languedoc-Roussillon

Pourquoi agir ?

En moins de 20 ans, les déchèteries du Languedoc-Roussillon se sont imposées comme des équipements de substitution aux décharges communales, structurant le territoire et drainant des tonnages presque supérieurs à ceux des ordures ménagères.

La mise en place de nouvelles filières (meubles, bois, DEEE, réemploi...) créées à l'issue du Grenelle de l'environnement, un besoin accru de sécurisation du haut de quai, tant pour les agents que pour les usagers, mais aussi une usure prématurée des installations due à une fréquentation intensive ont rendu indispensable la rénovation de la quasi-totalité du parc régional des déchèteries.

En 2012, l'ADEME et le Département de l'Hérault ont lancé conjointement un appel à projets à l'attention des collectivités afin de les inciter à rénover leurs déchèteries, avec en préalable la conduite d'un diagnostic technique précis et d'une réflexion générale sur l'organisation de leur territoire pour la prise en compte des déchets ménagers et assimilés autres que les ordures ménagères.

Créé en mai 1998, le Syndicat Centre Hérault (76 communes, 74 000 habitants) dont la mission principale est le traitement des déchets et qui assure en régie la gestion d'un réseau de 15 déchèteries, s'est inscrit dans cette démarche en proposant :

- une optimisation de son parc avec la fermeture et le démantèlement de 4 déchèteries,
- la mise aux normes et la rénovation de tous les sites maintenus,
- une organisation adaptée pour les apports des professionnels, notamment les entreprises du BTP, avec 2 points d'accueil spécialisés situés à Aspiran et Saint-André de Sangonis.

L'ancienne déchèterie de Gignac n'étant plus adaptée à ces enjeux et devant être déplacée, le syndicat a choisi d'expérimenter une autre forme d'organisation exempte de quais en hauteur.



Maître d'ouvrage

Syndicat Centre Hérault (SCH)

Partenaires

ADEME
Département de l'Hérault

Coût

Coût total de l'opération : 563 750 € HT
VRD : 200 000 € HT

Bâtiment (plomberie+ électricité
+ peinture) : 231 000 € HT

Serrurerie : 85 000 € HT

Divers Ingénierie : 47 750 € HT

Financement :
ADEME : 150 000 €
Département 34 : 200 000 €

Bilan "Développement Durable" en chiffres

Fréquentation :
entre 150 et 200 usagers par jour

Date de mise en œuvre

Ouverture de la déchèterie :
Février 2014





ENSEIGNEMENTS

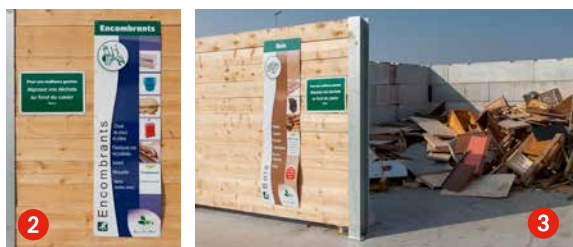
M. Renaud PIQUEMAL,
Directeur général du Syndicat Centre Hérault

“La conception de la déchèterie de Gignac a été réalisée en régie par les services techniques du syndicat, qui ont ainsi pu mettre en application 20 ans de savoir-faire et de retour d’expérience dans l’exploitation des déchèteries.

De prime abord, cette option technique paraît simple du point de vue des travaux d’aménagement, il ne faut cependant pas négliger les contraintes d’exploitation et de moyens techniques qu’elle nécessite pour le vidage des box mais aussi pour conserver leur bonne tenue et accessibilité tout au long d’une journée d’ouverture.

Les premières semaines d’exploitation n’ont pas mis en évidence un besoin accru de personnel sur site.

Un engin de nettoyage est affecté, en propre, au site mais les moyens logistiques d’enlèvement (grappin, rotation de bennes...) doivent être mutualisés avec d’autres installations afin de justifier un taux de charge suffisamment conséquent.”



Présentation



La déchèterie de Gignac occupe une superficie totale de 2 900 m² et réceptionne les catégories usuelles de déchets des ménages, à savoir :

- déchets verts (double box),
- encombrants (double box),
- ferrailles,
- bois en mélange,
- gravats,
- carton (compacteur),
- DEEE,
- déchets ménagers spéciaux,
- déchets divers (lampes, huiles minérales usagés, emballages journaux, piles, batteries et accumulateurs.

Comme souvent dans les déchèteries, la capacité d’accueil des déchets verts et des encombrants a été doublée avec, pour chacun de ces déchets, une capacité de box utile d’environ 75 m³. Au total on dispose ainsi d’un équivalent de 8 quais auxquels vient s’ajouter un conteneur pour la collecte préservante.

Le sas de délestage ① aménagé à l’entrée permet le stationnement des usagers à côté des points d’apport volontaire verre, emballages recyclables et journaux revues magazines, sans que soit mobilisée de la surface utile au sein de la déchèterie. Un portique limitant le gabarit des véhicules entrants reste encore à implanter. Il permettra d’éviter les apports en quantités importantes, tant de la part des professionnels que des particuliers.

Dans cette nouvelle configuration les usagers, parfois surpris de devoir déposer leurs déchets à même le sol, ont besoin de reprendre leurs marques. L’adoption d’une **signalétique évoluée** ② ③, conforme aux nouveaux standards de l’ADEME, clarifiant et justifiant le geste de tri en identifiant les filières aval, y contribue et doit permettre, à terme, aux agents de consacrer plus de temps au contrôle de la qualité du tri et à l’entretien des installations.

L’accès aux box est aisé pour les usagers ④ qui peuvent alors déposer des objets lourds sans risque de chute en hauteur. La superficie totale du box doit être dimensionnée en fonction des apports attendus mais aussi des moyens techniques disponibles pour le poussage puis l’enlèvement des déchets.

Pour une capacité équivalente “benne” de 30 m³, la surface totale du box des encombrants a été estimée à 38 m² soit une superficie utile de 25 m².

L'aire de stationnement en position centrale **5**, très appréciée des usagers, permet un **accès piéton de proximité à tous les box 6 7**, particulièrement utile pour les petits apports.

Le bâtiment de prise en charge des déchets ménagers spéciaux **8** a été construit et aménagé conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'arrêté de prescriptions générales 2710-1 : local en rétention, étagères elles même en rétention avec séparation des bases, acides, produits inflammables..., équipements de lutte contre les incendies et de recueillement des déversements accidentels...

Afin d'accroître les conditions de sécurité de son utilisation et de faciliter les enlèvements, y compris durant les heures d'ouverture, une entrée spécifique, en fond de local, a été prévue pour un usage réservé au prestataire de collecte.

Le vidage des box de déchets verts, encombrants, ferrailles, meubles **9** est réalisé en régie par le syndicat qui dispose d'un camion avec grappin et benne ampliroll. L'enlèvement des déchets se fait au grappin par-dessus le mur en blocs béton, à partir d'une voirie réservée donnant accès à l'arrière du box.

La préhension des déchets avec le grappin réduit leur foisonnement et améliore la densité dans la benne, en particulier pour les végétaux et le bois.

Ces moyens requièrent une formation adaptée pour les chauffeurs concernés qui doivent faire preuve d'une technicité particulière et d'une vigilance accrue.

Les premiers retours d'expérience montrent que le temps de vidage d'un box est du même ordre de grandeur que celui de la rotation d'une benne de capacité équivalente dans le cas d'une déchèterie à quais.

Des aires réservées sont prévues pour mettre en attente des bennes vides afin d'optimiser la logistique de transport et d'assurer la gestion des périodes de pointe.

Avec un aménagement de plain-pied, la surface de voirie lourde nécessaire est notablement réduite (15 %) par rapport à une déchèterie à quais qui nécessite de l'espace pour le débattement des camions lors de la manutention des bennes.

Pour les gravats, **10** une gestion en box aurait nécessité de nouveaux moyens de manutention (chargeur avec godet). Le syndicat a donc préféré un dispositif classique avec une benne de 10 m³, accessible par une petite rampe, de façon à éviter des hauteurs de chute supérieures à 1 m.

Le syndicat Centre Hérault a été une des premières collectivités "déchets" du Languedoc-Roussillon à se lancer dans un programme local de prévention de la production des déchets.

Un des axes de travail identifié dans le bilan initial de territoire était de favoriser la mise en place, en local, d'une ressourcerie recyclerie.

L'association ERCA (Récup'Solidaire) assure la **collecte des objets déposés dans l'espace de collecte "préservante" 11** mis à disposition des usagers de la déchèterie et les achemine vers leurs ateliers de Clermont l'Hérault où ils seront nettoyés, réparés puis proposés à la vente.



Paroles de Président

M. Jacques DONNADIEU,
du Syndicat Centre Hérault

Des accidents mettant en cause des usagers ou le personnel, heureusement en général sans trop de gravité, sont déjà survenus sur nos déchèteries.

Prenant acte de ce constat et en pleine cohérence avec la politique d'assurance qualité adoptée depuis plusieurs années par le syndicat, les élus ont décidé de sécuriser l'ensemble du parc de déchèteries.

Le déplacement de la déchèterie de Gignac a été l'occasion pour les services techniques du syndicat de proposer l'option d'une déchèterie de plain-pied.

Cette configuration technique permet d'éviter l'inconvénient de garde-corps normalisés, assurément protecteurs mais pas toujours très commodes et, de ce fait, mal accueillis par certains usagers.

Au-delà de ce projet innovant, notre programme de remise en état des déchèteries doit se voir en perspective, dans une stratégie globale :

- d'optimisation de la gestion des déchets autres que les ordures ménagères en visant un taux élevé de recyclage,
- de maîtrise des coûts du service "déchets" tant en investissement qu'en exploitation,
- d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail (hygiène, pénibilité...) des agents du syndicat,
- d'équipement du territoire, en créant des installations répondant aux besoins des entreprises et des gros apporteurs particuliers sur les secteurs en carence d'une offre privée adaptée.

EN SAVOIR PLUS

■ Le site du Syndicat Centre Hérault :
www.syndicat-centre-herault.org

CONTACTS

■ Syndicat Centre Hérault :
guilhemloutier@syndicat-centre-herault.org

■ ADEME Languedoc-Roussillon
berengere.morbiducci@ademe.fr

Focus

Le choix d'un aménagement de plain-pied nécessite que les moyens techniques de la collectivité soient adaptés tant pour la gestion des enlèvements que pour l'exploitation des aires d'accueil (nettoyage de voirie et poussage des déchets).



Une utilisation optimale de la capacité d'accueil du box nécessite de **repousser régulièrement les déchets en fond de compartiment.** 12

Les opérations d'entretien sont donc plus fréquentes que pour les déchèteries à quais y compris pendant les heures d'ouverture au public, avec les contraintes de sécurité que cela suppose.



Dès la phase de conception de la déchèterie, la prise en compte des vents dominants, qui peuvent être souvent forts en Languedoc-Roussillon, doit orienter la réflexion sur l'emplacement et l'orientation des box en fonction des déchets correspondants.

Pour les déchets légers comme le carton, la mise en place d'une **benne à compaction** 13 peut résoudre cette difficulté.

En outre, sur la déchèterie de Gignac, un filet est disposé sur les encombrants de façon à limiter les envois. Toutefois, les contraintes inhérentes à l'enlèvement des déchets au grappin obligent à ne procéder à cette opération qu'en fin de journée.

Une organisation au sol permet à l'agent de mieux alerter l'utilisateur sur ses erreurs de tri de façon à ce qu'il puisse les corriger lui-même. Le relationnel entre l'agent et l'utilisateur peut alors s'en trouver facilité.

Les box, délimités dans le cas de Gignac par des blocs béton, ont une capacité modulable en fonction des besoins ou de l'évolution des filières (mise en place d'une filière "meubles" par exemple). Les possibilités d'extension se trouvent cependant limitées par l'envergure du bras du grappin, qui doit pouvoir accéder à toute la surface du casier.

Facteurs de reproductibilité

Première déchèterie de ce type en Languedoc-Roussillon, cette configuration apporte une réponse à une préoccupation de sécurisation de la déchèterie tout en maintenant une grande facilité d'usage, notamment pour les particuliers dotés de petites remorques.

Pour une même superficie des terrains d'emprise, le plain-pied apporte un gain évalué à près de 15 % de surface utile disponible pour l'utilisateur. En outre une telle disposition permet d'accueillir simultanément 50 % d'utilisateurs en plus que sur une déchèterie à quais de capacité équivalente.

Dans le cas de Gignac, on a estimé que les investissements étaient réduits d'environ 10 % par rapport à un projet classique avec quais, toujours pour une capacité d'accueil similaire.

Le montant des investissements nécessaires pour assurer la collecte par grappin et benne ampliroll conduit à réserver cette technique plutôt à des collectivités ayant un important parc de déchèteries.